

APPORT
DE LA COORDINATION SYNDICALE HAITIENNE
CSH
A L'ERADICATION DU TRAVAIL INFANTIL
MAY 2005

LE TRAVAIL DES ENFANTS EN HAÏTI

I- SITUATION DU PROBLEME

Haïti a la chance de pouvoir compter sur une population relativement jeune. En effet, la tranche de la population haïtienne âgée de moins de 14 ans représente environ 25% de la population totale. Malheureusement, la chance est loin d'être égale pour tous les enfants haïtiens. En effet, à l'âge où ils auraient dû encore se trouver sur les bancs de l'école, de très nombreux enfants sont contraints de travailler.

On ne rencontre pas vraiment en Haïti d'enfants qui travaillent dans les entreprises formellement établies. Les deux grande catégories de travailleurs mineurs sont les suivantes :

- Les enfants de rue ;
- Les enfants en domesticité.

A- Les enfants de rue. Si on les rencontre seuls dans la rue ou avec d'autres enfants, ils ne sont pas pour autant abandonnés. Ce sont tout simplement des membres mineurs de familles *normales* mais pauvres, qui vont travailler chaque jour et rentrent après à la maison. Ils travaillent à cause des besoins économiques de leurs familles. Leurs gains sont des contributions au budget familial. Car leurs familles vivent dans la pauvreté la plus extrême. Ils sont près de 150.000 en Haïti

Les mineurs qui travaillent dans la rue sont privés de l'accès à la scolarisation. Ils sont victimes de toutes sortes d'abus. Exploités sexuellement, ils se retrouvent assez souvent en prison, suite à des rafles des autorités policières, parfois sans raison valable. De nos jours, ces enfants se retrouvent exposés à une nouvelle forme d'exploitation. En effet, il y a des bandits qui profitent de la situation extrêmement précaire de ces enfants pour les armer et les porter à exécuter de sales besognes en échange de quelques sous. Ce phénomène prend chaque jour une ampleur de plus en plus alarmante.

B- Les enfants en domesticité.

Selon, la définition de l'Institut Psycho-social de la famille (IPSOFA), La domesticité juvénile est « une institution à tendance dominatrice dont les racines remontent au temps de l'esclavage et qui expose des individus mineurs des deux sexes à une forme de servage au profit d'adultes à qui ils ont été confiés ». Ces individus mineurs dont le nombre doit être en constante variation, oscillant probablement aux environs de 300.000 sont souvent de jeunes garçons ou filles qui vivent dans des foyers constitués de gens n'appartenant généralement pas à leurs familles naturelles. Ces jeunes rendent aux familles d'accueil toutes sortes de services, sans rémunération, dans des conditions imposées par ceux ou celles qui leur tiennent de maîtres ou de maîtresses. En contrepartie, ces jeunes serviteurs, sans gage, se contentent du gîte, de la nourriture et des vêtements usagés. D'aucuns les considèrent comme de petits esclaves à la merci des dispositions plus ou moins bienveillantes des personnes auprès de qui ils vivent (maîtres, maîtresses, les enfants et autres proches de ceux-ci, les voisins et voisines et les enfants de ces derniers, etc...).

En Haïti, cette institution semble s'expliquer d'un côté par la grande pauvreté des parents naturels qui placent leurs enfants en domesticité pour se soulager des dépenses occasionnées par leur maintien à charge et leur garantir un meilleur mode de vie aux soins de familles plus aisées ; de l'autre côté par le besoin des gens qui peuvent en supporter facilement les frais d'utiliser les services de valets et des filles de ménage à bon marché.

L'IPSOFA (1998) constate que l'âge moyen des enfants en domesticité juvénile se situe entre 11 et 14 ans. Certains de ces enfants tombent parfois en domesticité très jeunes, plus de 20% ayant l'âge de 10 ans. 74,6% des enfants en domesticité en Haïti sont de sexe féminin et 25,4% de sexe masculin. 81% proviennent dans les zones rurales contre 19% qui sont nés en milieu urbain. 70% des jeunes en domesticité proviennent de familles qui ont plus de deux enfants.

En Haïti, le domestique juvénile est au service de toute la maisonnée et même parfois des voisins. Il ne participe pas seulement aux tâches ménagères mais à toutes les activités auxquelles les maîtres et les maîtresses veulent l'associer : commerce, artisanat, soins et accompagnement d'enfants, de vieillards ou d'infirmes, etc. L'enfant en domesticité est dérangé à tout instant de ses tâches dites régulières pour apporter un verre d'eau à madame, à monsieur ou à mademoiselle, chercher et apporter les pantouffles, les souliers, allumer ou éteindre une lampe....Les patronnes trop exigeantes disent que les petits domestiques ne doivent pas jouer, car ils ne sont pas des pensionnaires.

L'étude menée par l'IPSOFA, 1998 a révélé que tous les enfants en domesticité valorisent l'école. Ils semblent être convaincus que seule l'instruction peut leur assurer un meilleur avenir. Cependant, selon cette même source, 77% de ces enfants atteignent 15, 16, 17 ans sans avoir jamais fréquenté une école, alors que des écoles existent dans leur zone.

60% des répondants de l'enquête de l'IPSOFA ont déclaré qu'ils reçoivent des punitions du maître ou de la maîtresse de la maison consistant en coups et des mots obscènes qui portent ainsi atteinte à l'intégrité physique et morale de l'enfant. Ce que les domestiques trouvent le plus dégradant, c'est la participation même des jeunes enfants du maître ou de la maîtresse à ces manifestations agressives sans que l'agressé ne puisse riposter, ni même se protéger.

Les punitions physiques les plus courantes rapportées par l'IPSOFA sont les suivantes :

- Laisser l'enfant debout sur une seule jambe pendant plus ou moins longtemps ;
- Le mettre à genoux tout simplement ;
- Le mettre à genoux sur une pierre, sur du sable, du sel, une rape, au soleil, sur le barreau arrière d'une chaise avec les bras croisés derrière le dos ;
- Tirer et pincer les lèvres de l'enfant ;
- Pincer les endroits les plus sensibles de son corps ;

- Le battre.

En Haïti, l'on utilise le sobriquet de *restavèk* pour désigner l'enfant en domesticité. Nous tenons à vous faire remarquer que ce mot ne désigne pas seulement une catégorie sociale, mais une injure. Ces enfants considèrent leur situation de domesticité juvénile comme une infortune. Il leur manque de consolation dans cette infortune. Ce manque de consolation, de support et d'affection (en donner et en recevoir) est un des principaux problèmes qui menacent aujourd'hui l'équilibre émotionnel d'une bonne partie de la jeunesse haïtienne.

II- LES PRINCIPAUX OBSTACLES A L'ERADICATION DU TRAVAIL DES ENFANTS EN HAÏTI

L'un des grands problèmes que confronte aujourd'hui la nation haïtienne est la situation des enfants en domesticité juvénile et des enfants de rue. Ce sont des enfants qui vivent et travaillent dans des conditions pénibles. Leur sort ne semble pas préoccuper outre mesure les responsables publics. L'éradication du travail des enfants exige tout un train de mesures concrètes et des modifications de comportements et d'attitudes. Le processus pourrait bien se révéler plus long en Haïti si une solution définitive n'est pas trouvée à un ensemble de problèmes majeurs qui affectent ce pays depuis tantôt plusieurs années. Parmi ces problèmes, mentionnons :

- **L'instabilité politique** qui ne favorise aucunement la mise en œuvre de plans et programmes de développement durable. Cette instabilité a fini par créer un environnement macro-économique non favorable aux investissements ;
- **La dégradation de l'environnement physique** qui contribue largement à la baisse de la production agricole et à l'accroissement de l'exode rural ;
- **La pauvreté et la répartition inégale de la richesse nationale.** Aujourd'hui, la société haïtienne demeure plus que jamais divisée avec des riches qui deviennent encore plus riches et des pauvres qui deviennent plus pauvres. Des données disponibles au Bureau de l'UNICEF montrent que 80% de la population haïtienne vit sous le seuil de la pauvreté absolue alors que moins de 1% de la population dispose de plus de 46% du revenu national tout en ne payant environ que 4% des taxes collectées dans tout le pays. (IPSOFA, 1998, p.15). Ce profond déséquilibre dans l'accès aux richesses se répercute dans les conditions de vie des domestiques avec d'importants mouvements de déplacement de jeunes dans des foyers d'accueils situés très souvent dans les centres urbains.
- **Le chômage et le sous-emploi.** En général, le nombre d'emplois ne cesse de diminuer depuis 1993. Particulièrement l'Etat qui est le plus grand employeur a commencé à licencier depuis 1994 bon nombre de fonctionnaires, concrétisant par ainsi *la réforme structurelle*. D'un autre côté, le secteur agricole ou industriel n'a pu augmenter valablement le nombre des emplois. Il en résulte un taux de chômage de 50.66%. Dans pareille conjoncture, le salaire minimum légal de 75.00 Gdes / jour (moins de 2 \$ US) demeure un pis aller.
- **L'exclusion de la paysannerie.** A une époque récente en Haïti, être paysan constituait davantage une injure qu'un statut social. C'était en

quelque sorte une forme de discrimination consacrée par l'Etat même qui délivrait à ces citoyens deux types d'actes de naissance ; l'un portant l'étiquette de citoyen, l'autre affublé du terme péjoratif de *paysan*. D'ailleurs le second type sur lequel est inscrit *première expédition gratuite* était délivré à tout enfant dont les parents n'avaient pas les moyens de payer les frais requis par l'Office de l'Etat Civil, quand bien même que cet fusse né en plein cœur de Port-au-Prince. Cette indifférence à l'endroit du paysan se manifeste dans la distribution des services publics de base (santé, éducation, eau potable) si bien que les régions rurales du pays en sont quasiment dépourvus.

- **Le problème de l'inégalité au niveau des sexes.** Considérées comme des êtres inférieures aux hommes, les femmes ont très peu de possibilités d'assumer convenablement leur sexualité dans une société où la paternité responsable demeure un vœu pieux. Les conséquences sont nombreuses : non limitation des naissances, prolifération de familles monoparentales avec ayant pour chef une femme avec plus de deux enfants sur les bras, extension des IST / VIH / SIDA.

III- DES PISTES A INVENTORIER POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN POUR L'ETI

Depuis notre retour du Brésil où nous avons participé à des ateliers de travail sur la thématique de l'éradication du travail de l'enfant, la **Coordination Syndicale Haïtienne (CSH)** qui est un regroupement de 14 organisations dont 4 Centrales s'est engagée formelle à faire de cette problématique l'un des piliers de sa politique. En ce sens tout un processus est déjà mis en branle. En attendant l'élaboration d'un plan cohérent (qui doit se faire dans le plus bref délai) comportant des objectifs et des résultats concis, limités dans le temps, la CSH propose à votre appréciation les pistes d'actions suivantes :

- ❖ Série de consultations internes (avec les organisations membres) et externes (avec d'autres organisations de la Société Civile) en vue de la création de la Commission Nationale ;
- ❖ Séries de consultations avec des entités de l'Etat comme le Ministère des Affaires Sociales en vue d'une description des tâches du travailleur en domesticité juvénile et les compensations auxquelles il a droit, la systématisation et le renforcement des écoles du soir, des Ministères de l'Education et de l'Agriculture pour la relance des *Fermes Ecoles* dans les zones rurales ;
- ❖ Entreprendre des démarches et exercer des pressions sur le Parlement qui sortira des prochaines élections en vue de la ratification des Conventions 138 et 182 d'une part, et d'autre, part pour l'élaboration et la ratification de lois devant garantir le travail décent ;
- ❖ Lutter pour que le salaire minimum légal soit révisé à la hausse ;
- ❖ S'investir dans une vaste campagne de sensibilisation des parents à l'échelle communautaire et via les médias ;
- ❖ Promouvoir l'égalité de genre ;

- ❖ Renforcer certaines actions déjà en cours au niveau de la CSH, notamment le Centre Professionnel des Femmes Actives (CEPROFA) piloté par RENAFANM, les programmes de conservation de sols et de mini-ferme agricoles développés par le MOPPAH, le programme de scolarisation de base en milieu rural soutenu par la FOS et la KOTA, toutes des organisations membres de la CSH ;
- ❖ Développer des mini-programmes de santé de la reproduction et de prévention des IST / VIH / SIDA ;
- ❖ Exercer des pressions sur les autorités gouvernementales pour la réouverture du Centre d'Accueil de Carrefour en vue de la réinsertion des mineurs de la rue ;
- ❖ Développer des partenariats avec toute autre organisation ou confédération de travailleurs travaillant pour l'éradication du travail de l'Enfant à l'échelle mondiale et / ou régionale ;
- ❖ S'investir dans la promotion des droits de l'enfants